



## Registre SCESp

## Numéro d'accréditation : SCESp 0101

Norme internationale : ISO/CEI 17065:2012  
Norme suisse : SN EN ISO/CEI 17065:2013

SCONRAIL AG  
Zürcherstrasse 41  
8400 Winterthur

Responsable : M. Johannes Raubold  
Responsable SM : M. Danny Schmidl  
Téléphone : +41 52 262 75 30  
E-Mail : [certify@sconrail.ch](mailto:certify@sconrail.ch)  
Internet : [www.sconrail.ch](http://www.sconrail.ch)  
Première accréditation : 16.04.2007  
Accréditation actuelle : 27.08.2017 au 26.08.2022  
Registre voir : [www.sas.admin.ch](http://www.sas.admin.ch)  
(Organismes accrédités)

### Portée de l'accréditation dès le 18.01.2021

### Organisme de certification de produits, processus et services : constituants et sous-systèmes du système ferroviaire

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<b>LOI FEDERALE</b> Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) Ordonnance sur la construction et l'exploitation des chemins de fer (O sur les chemins de fer, OCF) Dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les chemins de fer (DE-OCF)	Sous-systèmes et systèmes complets pour les chemins de fer et des systèmes de transport guidés Composants et produits pour applications ferroviaires Maintenance du matériel roulant et de l'infrastructure	Les documents suivants sont considérés en plus : Directives de l'OFT UTP Règles Techniques Normes Européennes EN Fiches UIC COTIF CUU Contrat uniforme d'utilisation des wagons Normes AAR Normes et règles des pays respectives  Les détails des règles et des normes se trouvent dans le document SCONRAIL CL 302  SCONRAIL est l'organisme notifié UE-numéro d'identification NB 1991



## Registre SCESp

## Numéro d'accréditation : SCESp 0101

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<p><b>DIRECTIVES DE L'UE</b></p> <p>Directive (UE) 2016/797 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de l'Union européenne (y compris révisions futures)</p> <p><b>Directive 2008/57/CE relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté (y compris révisions)</b></p> <p><b>STI CR (CONV) Spécifications techniques d'interopérabilité (STI) du système ferroviaire conventionnel de l'Union européenne (ou ferroviaire transeuropéen conventionnel) (y compris révisions)</b></p>	<p>Infrastructure : STI-INF-CR - 2011/275/CE</p> <p>Energie : STI-ENE-CR - 2011/274/CE</p> <p>Sécurité dans les tunnels ferroviaires : STI-SRT - 2008/163/CE</p> <p>Personnes à mobilité réduite : STI-PRM - 2008/164/CE</p> <p>Locomotives et matériel roulant destiné au transport de passagers : STI-RST-CR - 2011/291/CE</p> <p>Matériel roulant - wagons pour le fret : STI-WAG-CR - 321/2013/UE</p> <p>Matériel roulant - bruit : STI-NOI-CR - 2011/229/CE</p> <p>Composants d'interopérabilité et sous-systèmes du CR</p>	<p>Modules d'évaluation de la conformité La « Décision n° 2010/713/UE relative à des modules pour les procédures concernant l'évaluation de la conformité, l'aptitude à l'emploi et la vérification CE à utiliser dans le cadre des spécifications techniques d'interopérabilité adoptées en vertu de la directive 2008/57/CE » définit les modules à utiliser pour toutes les STI</p> <p>Les détails des règles et des normes se trouvent dans le document SCONRAIL CL 302</p> <p>Evaluation de la conformité et de l'aptitude à l'emploi pour l'utilisation des constituants d'interopérabilité (Art. 9, al. 2 et art. 10, al. 2 de la directive 2016/797/UE) (annexe IV de la directive 2008/57/CE)</p> <p>Procédure de vérification CE des sous-systèmes (Annexe IV de la directive 2016/797/UE) (Annexe VI de la directive 2008/57/CE)</p> <p>Les détails des règles et des normes se trouvent dans le document SCONRAIL CL 302</p>



## Registre SCESp

## Numéro d'accréditation : SCESp 0101

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<b>STI HS (GV)</b> <b>Spécifications techniques d'interopérabilité (STI) du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse (y compris révisions)</b>	Infrastructure : STI-INF-HS - 2008/217/CE  Energie : STI-ENE-HS - 2008/284/CE  Sécurité dans les tunnels ferroviaires : STI-SRT - 2008/163/CE  Personnes à mobilité réduite : STI-PRM - 2008/164/CE  Matériel roulant : STI-RST-HS - 2008/232/CE  Composants d'interopérabilité et sous-systèmes du HS	Evaluation de la conformité et de l'aptitude à l'emploi pour l'utilisation des constituants d'interopérabilité (Art. 9, al. 2 et art .10, al. 2 de la directive 2016/797/UE) (annexe IV de la directive 2008/57/CE)  Procédure de vérification CE des sous-systèmes (Annexe IV de la directive 2016/797/UE) (Annexe VI de la directive 2008/57/CE)  Les détails des règles et des normes se trouvent dans le document SCONRAIL CL 302



## Registre SCESp

## Numéro d'accréditation : SCESp 0101

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<b>STI valables pour CR + HS (CONV + GV) (autres que celles « fusionnées ») Spécifications techniques d'interopérabilité (STI) du système ferroviaire de l'Union européenne (ou ferroviaire transeuropéen) (y compris révisions)</b>	<p>Sécurité dans les tunnels ferroviaires : STI-SRT - 1303/2014/UE</p> <p>Personnes à mobilité réduite : STI-PRM - 1300/2014/UE</p> <p>Contrôle-commande et signalisation : STI-CCS - 2016/919/UE</p> <p>Locomotives et matériel roulant destiné au transport de passagers : STI-LOC &amp; PAS - 1302/2014/UE</p> <p>Matériel roulant - bruit : STI-NOI - 1304/2014/UE</p> <p>Exploitation et gestion du trafic : STI-OPE – 2019/773/UE</p> <p>Applications télématiques au service des voyageurs : STI-TAP - 454/2011/UE</p> <p>Applications télématiques au service du fret : STI-TAF - 1305/2014/UE</p> <p>Composants d'interopérabilité et sous-systèmes du système ferroviaire de l'Union européenne (ou ferroviaire transeuropéen)</p>	<p>Evaluation de la conformité et de l'aptitude à l'emploi pour l'utilisation des constituants d'interopérabilité (Art. 9, al. 2 et art .10, al. 2 de la directive 2016/797/UE) (annexe IV de la directive 2008/57/CE)</p> <p>Procédure de vérification CE des sous-systèmes (Annexe IV de la directive 2016/797/UE) (Annexe VI de la directive 2008/57/CE)</p> <p>Les détails des règles et des normes se trouvent dans le document SCONRAIL CL 302</p>



## Registre SCESp

## Numéro d'accréditation : SCESp 0101

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<p><b>STI fusionnées (CR + HS) (CONV + GV)</b> <b>Spécifications techniques d'interopérabilité (STI) du système ferroviaire de l'Union européenne (ou ferroviaire transeuropéen) (y compris révisions)</b></p>	<p>Infrastructure : STI-INF - 1299/2014/UE</p> <p>Energie : STI-ENE - 1301/2014/UE</p> <p>Contrôle-commande et signalisation : STI-CCS - 2012/88/UE</p> <p>Exploitation et gestion du trafic : STI-OPE – 2012/757/UE</p> <p>Composants d'interopérabilité et sous-systèmes du système ferroviaire de l'Union européenne (ou ferroviaire transeuropéen)</p>	<p>Evaluation de la conformité et de l'aptitude à l'emploi pour l'utilisation des constituants d'interopérabilité (Art. 9, al. 2 et art. 10, al. 2 de la directive 2016/797/UE) (annexe IV de la directive 2008/57/CE)</p> <p>Procédure de vérification CE des sous-systèmes (Annexe IV de la directive 2016/797/UE) (Annexe VI de la directive 2008/57/CE)</p> <p>Les détails des règles et des normes se trouvent dans le document SCONRAIL CL 302</p>
<p><b>Règlement (UE) 445/2011 (y compris révisions) ; Règlement de l'OTIF A 94-30/1.2012 (y compris révisions)</b></p>	<p><b>Entretien des véhicules ferroviaires</b></p> <p>Planification, organisation et gestion de la réalisation de l'entretien des wagons de fret</p> <p>Certification des entités chargées de l'entretien</p>	
<p><b>Schéma de certification des ECE, version 1.0 du 28.10.2011 (y compris révisions)</b></p>		<p>Organisme de certification des ECE n° CH/30/0221/0001 (d'après la structure EIN selon le règlement 2019/779/UE) (anciens n° : CH/30/0212/0001, CH/30/0217/0001 et CH/30/0220/0001)</p>
<p><b>Schéma de certification pour les ateliers de maintenance, version 1.0 du 28.10.2011 (y compris révisions)</b></p>		
<p><b>Règlement d'exécution (UE) 2019/779 (y compris révisions)</b></p> <p>Sectorial scheme for accreditation and recognition of ECM certification bodies under Regulation (EU) 2019/779 (ERA 1172/002 V3.1) de l'ERA, Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (European Union Agency for railways)</p>	<p>Planification, organisation et gestion de la réalisation de l'entretien des véhicules ferroviaires</p> <p>Certification des entités chargées de l'entretien</p> <p>Certification des fonctions d'entretien externalisées, telles</p>	<p>Organisme de certification des ECE n° CH/30/0221/0001 (d'après la structure EIN selon le règlement 2019/779/UE) (anciens n° : CH/30/0212/0001, CH/30/0217/0001 et CH/30/0220/0001)</p>



## Registre SCESp

## Numéro d'accréditation : SCESp 0101

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
Certification scheme for ECM and outsourced maintenance functions under Regulation (EU) 2019/779 (ERA 1172/003 V1.1), de l'ERA, Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (European Union Agency for railways)	<p>que citées aux points b), c) et d) de l'art. 14, al. 3 de la directive (UE) 2016/798 relative à la sécurité ferroviaire</p> <p>Fonctions concernées par l'accréditation (selon les sections I à IV de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) 2019/779) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- ECE - F1, Encadrement</li><li>- ECE - F2, Développement de l'entretien</li><li>- ECE - F3, Gestion de l'entretien de la flotte</li><li>- ECE - F4, Exécution de l'entretien</li></ul> <p>Véhicules concernés par l'accréditation (selon la section 2 de l'annexe I de la Directive (UE) 2016/797 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de l'Union européenne) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Locomotives, rames automotrices, voitures et matériels roulant « grande vitesse »</li><li>- Wagons de marchandises</li><li>- Véhicules spéciaux, tels que les engins de voie (OTM)</li></ul>	Organisme de certification des ECE n° CH/30/0221/0001 (d'après la structure EIN selon le règlement 2019/779/UE) (anciens n° : CH/30/0212/0001, CH/30/0217/0001 et CH/30/0220/0001)

En cas de contradictions dans les versions linguistiques des registres, la version allemande fait foi.



## Registre SCESp

## Numéro d'accréditation : SCESp 0101

Abréviation	Signification
AAR	American Association of Railways
CCS	Contrôle-Commande et Signalisation
CE	Communauté européenne
COTIF	Convention relative aux transports internationaux ferroviaires
CR / CONV	Système ferroviaire conventionnel de l'Union européenne (ou ferroviaire transeuropéen conventionnel) selon 2001/16/CE
CUU	Contrat uniforme d'utilisation des wagons
ECE / ECM	Entité chargée de l'entretien / Entity in charge of maintenance
EIN	European Identification Number
ENE	Energie
ERA	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (European Union Agency for railways)
HS / GV	Système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse selon 96/48/CE
INF	Infrastructure
LOC&PAS	Locomotives et matériel roulant destiné au transport de passagers
NB	Organisme notifié
OTIF	Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
OTM	Other Track Material / On-track machines
PRM	Personnes à mobilité réduite
RST	Matériel roulant
SRT	Sécurité dans les tunnels ferroviaires
STI	Spécification technique d'interopérabilité
TAF	Applications télématiques au service du fret
TAP	Applications télématiques au service des voyageurs
UE	Union européenne
UIC	Union internationale des chemins de fer
UTP	Union des transports publics
WAG	Wagon

\* / \* / \* / \* / \*